



---

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-01-2024**

**IMMEUBLE SITUÉ AU 261, RUE D'IBERVILLE**

---

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 4 mars 2024 à 19 h 30, il sera statué sur une demande de dérogation mineure.

**IMMEUBLE VISÉ :**

La demande de dérogation mineure DM-01-2024 est produite à l'égard d'un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro 3 451 506 du cadastre du Québec, portant le matricule 2905-91-4030 et ayant le numéro civique du 261, rue D'Iberville.

La demande de dérogation mineure est déposée parallèlement avec une demande d'opération cadastrale visant la cession d'une partie du lot 3 451 506 au propriétaire du lot voisin portant le numéro 3 451 508 du cadastre du Québec et ayant le numéro civique du 251, rue D'Iberville.

Le terrain visé par la demande se situe à l'intérieur de la zone 4-R-34.

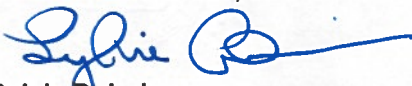
**NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :**

Cette demande de dérogation mineure est déposée afin que les constructions détaillées ci-dessous puissent demeurer en place et afin de régulariser les éléments ne respectant plus le règlement de zonage numéro 748 et le règlement de lotissement numéro 762 ainsi que leurs amendements à la suite de la cession, à savoir ;

- Permettre que l'abri d'auto soit à 0,36 mètre de la limite de la propriété plutôt que 0,50 mètre, comme stipulé à l'article 7.5.6 du règlement de zonage numéro 748 et ses amendements;
- Permettre que la remise soit érigée à 0,52 mètre de la limite de propriété plutôt que 1,00 mètre, comme stipulé à l'article 7.5.4 du règlement de zonage numéro 748 et ses amendements;
- Permettre que la superficie du lot projeté à la suite de modification cadastrale soit réduite à 381,1 mètres carrés au lieu de 557 mètres carrés, comme stipulé à l'article 5.6 du règlement de lotissement numéro 762 et ses amendements.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure doit se présenter le lundi, 4 mars 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 588, rue De Montcalm à Berthierville.

Donné à Berthierville, ce 8 février 2024.

  
**Sylvie Dubois**  
Directrice générale et greffière